



## Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association Vaudoise du Diabète du 13 mai 2017 à l'Hôtel Mirabeau - Lausanne

### 1. Bienvenue et nomination des scrutateurs

Le président Henri Rothen ouvre la séance à 13h35 et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il la remercie de consacrer son après-midi à notre association.

Il présente les membres du comité qui siègent à ses côtés : Mme Vlasta Mercier, qui prend la place de vice-présidente à la place de M. Michel Jaccard, Mme Patricia Halfon, M. Rafi Hadid et M. Alberto Guardia.

Il salue l'équipe de diabètevaud : Annick Vallotton, Annick Mottier-Monod, Claudine Testaz, Pastora Molina et Céline Diserens.

Il salue M. Geoffrey Katz, secrétaire de l'association genevoise du diabète, et M. Cyrus Alam, membre du comité de l'association genevoise du diabète.

Il désigne deux scrutateurs pour le cas où un comptage des voix devait être nécessaire.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 30 avril 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2016 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### 3. Présentation du rapport d'activité 2016 du Président et approbation

Le président met en évidence la stabilité du comité, toutefois avec un ou deux renouvellements de temps en temps, ce qui permet aussi d'amener du sang neuf. Il relève une bonne représentation du corps médical et des patients, ce dernier aspect étant particulièrement important dans une association de patients. Au niveau de l'équipe opérationnelle, le président note que nous avons la chance de disposer d'une grande stabilité. Il y a 7 personnes pour 3,1 ETP.

Il regrette l'effritement du nombre de membres, situation que l'on constate d'année en année. Il demande à ce que les membres et les médecins fassent la promotion de l'affiliation à l'association.

Au niveau financier, la situation reste fragile mais tend à se stabiliser.

La rentabilité de secteur infirmier peine à se faire. Nous remarquons la même situation dans tous les cantons. Les tarifs ne sont non seulement pas suffisants, sachant par ailleurs que l'on compte une part de 25-30% des prestations infirmières qui ne sont pas facturables. Les comparaisons sur une base de comptabilité analytique avec le canton de Fribourg, notamment, montrent les mêmes problèmes. Il faut donc présenter des données financières précises à l'Etat pour espérer une meilleure couverture, en particulier dans le domaine des soins de pieds. Cela nous permettrait d'équilibrer nos comptes de ce côté-là.

Nous partageons depuis quelques années les mêmes locaux que le Programme cantonal Diabète (PcD) et nous nous félicitons tous les jours de cette collaboration. Chaque entité a appris de l'autre. Il y a un enrichissement entre l'association de patients et le programme cantonal, situation que l'on espère voir perdurer quelle que soit la future organisation du système de santé vaudois.

Au niveau de diabètesuisse, l'AVD entretient toujours des contacts réguliers, avec notamment Mme Vlasta Mercier qui fait partie du comité de l'association nationale.

Chaque année, nous remarquons une augmentation des sollicitations de la part des non-membres. Bien que l'on soit un acteur de santé publique, et que nous touchons une subvention à ce titre, il faut s'interroger sur les limites de ces prestations de conseils à des personnes qui ne sont pas membres.

Au niveau des stands, nous avons restreint notre présence par rapport aux précédentes années. Nous avons estimé qu'avec des outils comme Internet, un stand n'est plus le meilleur moyen pour transmettre de l'information. L'AVD était cependant présente aux forums diabète du PcD et au salon Planète Santé, dans ce dernier cas avec un stand qui a exigé beaucoup de travail, mais qui a connu un grand succès.

Etant donné notre participation au salon Planète Santé en novembre, nous n'avons pas mis sur pied de grandes actions lors de la Journée mondiale du diabète. Toutefois, cela a été l'occasion d'organiser une Journée « Portes Ouvertes » à l'association pour présenter les différentes activités. Une quarantaine de personnes nous ont rendu visite.

EVIVO, devenir acteur de sa santé avec une maladie chronique, est l'un des projets les plus importants conduit aujourd'hui au sein de l'AVD. Nous comptons beaucoup sur le développement de cette démarche. Nous nous félicitons d'une forte implication de nos collaborateurs. Le Président engage vivement les gens qui n'ont pas suivi ce cours à le faire dans toute la mesure du possible, le clip figurant sur notre site Internet présentant des témoignages de participants sur les effets positifs d'EVIVO.

Nous notons une augmentation de 31 participants par rapport à 2015. Autre chose importante, on a pu convaincre le Centre d'éducation permanente de l'Etat de Vaud (CEP) d'offrir EVIVO dans sa palette de cours.

Notre présence sur les réseaux sociaux (Facebook) et Internet est également en augmentation. On relève la refonte du site Internet, désormais commun avec le PcD. Le Président remercie en particulier à ce sujet Mme Chinet, M. Guardia, Mme Mottier-Monod et Mme Diserens.

En 2016, les consultations d'éducation thérapeutique se sont élevées à 192, et les soins de pieds à 726, ce qui représente un certain déséquilibre pour l'association. S'agissant des soins de pieds, des statistiques précises sont effectuées en 2017, afin de déterminer la nature des dispositifs à mettre en place dans le canton pour la prise en charge de ce type de soins.

Nous constatons une légère baisse du chiffre d'affaires des ventes de matériel. L'une des raisons est très vraisemblablement la mise sur le marché du Free style libre.

Nous enregistrons toujours avec satisfaction la contribution des bénévoles qui viennent soutenir l'association pour des tâches de nature administrative. Qu'ils soient chaleureusement remerciés.

En conclusion, les défis principaux consistent à poursuivre les efforts pour équilibrer les finances et, surtout, à bien positionner diabètevaud et le Programme cantonal Diabète (PcD) dans le système de santé vaudois en pleine mutation (projet de constitution de 4 Régions de santé qui pourrait à terme mettre en péril le PcD et, en cascade, diabètevaud.

A mentionner également la collaboration avec les associations du diabète d'autres cantons. Ces collaborations ne sont pas toujours évidentes puisque ces associations évoluent dans des systèmes de santé différents. Sur un autre plan, nous remarquons des aspects communs entre associations traitant de maladies chroniques, et c'est là aussi que l'on doit chercher des collaborations.

La discussion est ouverte. Un membre interroge : « ne serait-il pas possible de facturer les conseils donnés à des non-membres ? » Le Président répond qu'étant donné qu'on touche une subvention de l'Etat pour ce faire, il faut que l'on dispose de statistiques précises et d'une comptabilité analytique si l'on souhaite négocier sérieusement avec l'Etat. La réflexion va continuer à ce sujet; il nous faut voir à l'interne ce que cela implique.

Le président rappelle la motion Friedez, présentée au Conseil national. Il semble que le non-remboursement des soins effectués par des podologues indépendantes et non affiliées à des institutions de soins soit destiné à perdurer.

L'assemblée approuve le rapport d'activité à l'unanimité.

#### 4. Présentation des comptes 2016

##### *Rapport de la comptable*

Les comptes 2016, dont chaque membre a reçu copie, sont commentés par Claudine Testaz.

La baisse des ventes de matériel peut en grande partie s'expliquer par la mise sur le marché du Free style libre. Nous constatons par ailleurs une augmentation des cours / conseils.

La comptable explique la décision de régulariser le legs Sauty. Cela explique le bénéfice « technique » de 96'000.00 CHF. Sans cette opération, le bénéfice réel de l'exercice 2016 aurait été de l'ordre de 5'000 CHF. Le Président précise que ce legs a été utilisé conformément aux volontés de la famille Sauty et a en fait servi au financement de projets et activités de l'association.

La différence dans les charges de personnel s'explique par le fait que l'on a reçu des indemnités exceptionnelles pour une personne en arrêt maladie.

Quant aux frais divers, nous avons fait moins d'envoi postaux puisque nous avons décidé d'envoyer par email certaines informations.

Au niveau de la subvention OFAS, nous avons dû rembourser un montant de 10'000 CHF en raison d'activités inférieures à ce qui était prévu contractuellement. Toutes les associations cantonales ont dû rembourser un certain montant, souvent largement supérieur à celui de notre association.

L'assurance pertes de gain a décidé de doubler sa prime, ce qui entraîne une importante augmentation des charges. Il est prévu de renégocier les contrats pour 2018, dans le cadre mutualisé d'adunaromandie, afin d'atténuer les primes pour les années suivantes.

En conclusion, le Président affirme que si nous restons en permanence attentif à la situation financière, l'ampleur des fonds propres à disposition, de l'ordre de 165'000 CHF, nous laisse à penser que nous ne sommes pas au bord de la faillite.

Discussion ouverte : la parole n'est pas demandée.

##### *Rapport de l'organe de révision*

Pastora Molina lit le rapport de l'organe de contrôle, à savoir la fiduciaire My Fiduciaire SA. Le rapport indique que les comptes ont été tenus avec toute la rigueur exigée et conformément aux règles comptables en vigueur.

## 5. Acceptation des comptes et décharge au comité

Votation : Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité et il est donné décharge au comité. Par ailleurs, la reconduction du mandat de My Fiduciaire est acceptée pour 2017.

## 6. Validation de la nouvelle raison sociale diabètevaud. Modification statutaire.

Cette validation fait suite au changement de raison sociale de l'association suisse du diabète, qui s'appelle désormais diabètesuisse. Il est important de noter que cette modification a été votée par l'assemblée des délégués. Ensuite, l'association nationale a demandé à toutes ses associations régionales de faire de même. Le Président explique que l'approbation de notre propre assemblée générale est requise pour obtenir la modification au Registre du commerce.

La modification est approuvée à l'unanimité.

## 7. Présentation du budget 2017

Mme Claudine Testaz présente le budget 2017 qui est très proche de la situation des comptes 2016 et qui se veut prudent. Une perte de l'ordre de 7'000 CHF est attendue, qui sera couverte le cas échéant par les fonds propres.

## 8. Approbation du budget 2017

Votation : Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

Le président remercie Claudine Testaz pour sa présentation détaillée des comptes et du budget.

## 9. Election du Comité

### *Remerciements aux membres sortants*

Dr Chiara Ferrario et Parvine Gonzalez quittent le comité. Henri Rothen, au nom du comité in-corpore, remercie sincèrement les deux membres sortantes pour leur dévouement et pour ce qu'elles ont apporté à l'association.

### *Présentation de deux nouveaux membres au sein du comité*

- Dresse Isabelle Hagon-Traub, directrice du Programme cantonal Diabète, se présente au comité en remplacement de la Dresse Chiara Ferrario. Mme Hagon-Traub est médecin diabétologue depuis plus de 30 ans et dispose à la fois d'une pratique et d'une expertise importantes et reconnues. Depuis quelques années, elle travaille au

sein de l'Ensemble Hospitalier de la Côte. C'est à ce titre qu'elle a mis en place une première structure, qui s'appelait Diabaide à l'époque. Ce modèle a eu du succès, et c'est de fil en aiguille que le SSP lui a proposé la mise en place d'un Programme cantonal diabète. Sa vision de diabètevaud : elle pense que l'association a une vraie légitimité et que les patients disposent d'un vrai poids dans le système de santé. Ceux-ci ont des besoins et doivent se faire entendre. Dresse Hagon-Traub, dans le cadre de son entrée dans le comité, entend continuer la promotion des prestations de diabètevaud.

- M. Alain Racine remplace Mme Parvine Gonzalez au comité en tant que patient. Agé de 58 ans, notre nouveau collègue du Comité est diabétique de type 2 depuis 23 ans. Il a été élu pour la législature 2016-2021 à Avenches. Il fait partie du Rassemblement avenchois et dans ce cadre il a démontré son intérêt pour la prise en charge des personnes âgées. Il a certains contacts au niveau politique qui pourraient être utiles à l'association. Il est très intéressé à s'engager pour diabètevaud, dont il espère que les prestations pourront être dispensées dans l'ensemble du canton.
- Tous les membres sortants se présentent à l'assemblée et précisent les raisons pour lesquelles ils sollicitent un nouveau mandat.

#### *Election du nouveau comité*

- M. Henri Rothen, président
- Mme Vlasta Mercier, vice-présidente
- M. Michel Jaccard, secrétaire
- Dresse Patricia Halfon
- M. Rafi Hadid
- Dr Alberto Guardia
- Dresse Isabelle Hagon-Traub
- M. Alain Racine

Le comité est élu par acclamation pour 2017 et chaque membre accepte sa nomination.

En conclusion à cet objet, le Président annonce que le comité conduira prochainement une réflexion relative à la modification de nos statuts au sujet du nombre et de la durée des mandats des membres du comité et du président / vice-président. Le cas échéant, cette modification de statuts sera portée à l'ordre du jour de l'AG 2018.

#### 10. Propositions individuelles et divers

Le président n'a reçu aucune proposition individuelle avant le 13 mai et l'assemblée n'en a pas à soumettre en séance.

#### Discussion ouverte :

- Annick Vallotton informe l'assemblée que nous avons été choisi par le Festival des Planches qui aura lieu au mois de juin 2018 au profit de diabètevaud. Ils mettent dans un premier temps sur pied, le 9 septembre 2017, un repas de soutien dont les fonds serviront à l'organisation du Festival. Les personnes ici présentes sont encouragées à y participer et a apportert ainsi leur soutien à diabètevaud.
- Le Président remercie les sponsors présents qui contribuent à la couverture des coûts de la présente AG.

L'Assemblée générale est suivie cette année par la conférence de Mme Joy Demeulemeester, Responsable politique de la santé à la Fédération Romande des Consommateurs, sur le thème « *Patients consommateurs : prenez vos droits en main* ».

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 15h00.

Le Président

Henri Rothen

Prise du PV par Mme Céline Diserens :